



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
(E) 2958-2814  
(P) 3006-306X**

**Numéro 007, Juin 2024**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

***revue.akiri-uao.org***



**ISSN-L: 2958-2814**  
**ISSN-P: 3006-306X**

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



**ISSN-L: 2958-2814**  
**ISSN-P: 3006-306X**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auréHAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel**  
“(RE) CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**Academic  
Resource  
Index**  
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**SJIF 2024 : 5.214**

ISSN-L: 2958-2814  
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

**AKIRI**

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

**Equipe Editoriale**

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

**Comité Scientifique**

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

## **Comité de Lecture**

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## **Comité de rédaction**

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara  
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara  
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara  
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara  
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny  
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL** : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel** : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**Sjifactor** : <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**Academic Resource Index**: <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

**ORCID** : <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

### Facteur d'impact ou Impact Factor (IF)

Année 2024 : **5.214**

Année 2023 : **3,023**

**ISSN-L: 2958-2814**

**ISSN-P: 3006-306X**

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

### LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

#### Anglais

1. **Investigating secondary schools efl learners' difficulties in speaking acquisition: a case study of Tchaourou, Benin**  
HOUNNOU Azoua Mathias, ZOUNHIN TOBOULA Coffi Martinien & NABINE Gnandi..... 1-12
2. **Exploring metadiscourse devices in George Weah's inaugural speech**  
Albert Omolegbé KOUKPOSSI ..... 13-25
3. **Exploring Patriotism Teaching Mechanism in the Schools of Mali**  
Adama Coulibaly..... 26-43
4. **Translation in efl classes as a teaching method: malian teachers' perceptions**  
Diakalia COULIBALY & Moussa SOUGOULE..... 44-54

#### Études hispaniques

5. **Psicoeducación de los estudiantes con tdah en la universidad**  
Ahmadou MAÏGA & Xiomara SÁNCHEZ VALDÉS ..... 55-65

#### Lettres Modernes

6. **Les figures de l'animus chez violette leduc**  
Siaka SORI..... 66-81
7. **Structure et fonctions des olõ ou dictons proverbiaux dans les chansons de denagan janvier honfo**  
Sylvestre DJOUAMON ..... 82-96
8. **De la découverte de la guerre à la naissance d'une sensibilité dans *Le Premier homme* d'Albert Camus**  
Sylvain Koffi KOUASSI ..... 97-107

### SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### Archéologie

9. **Les séquences chronoculturelles de la Préhistoire au Burkina Faso**  
Serge Stéphane SANOU..... 108-126
10. **Migrations des Tchaman dans le district d'Abidjan : contact et dialogue des cultures**  
Koutouan Marilyne DJAKO & Foniya Élise THIOMBIANO/ILBOUDO ..... 127-137

## Histoire

- 11. Le Magal à Grand-Bassam : un espace de pèlerinage et de socialisation de la communauté mouride de 2002 à 2022**  
Amon Jean-Paul ASSI..... 138-155
- 12. La Bataille de Logo Sabouçiré de 1878 : Ma part de vérité**  
Balla DIANKA..... 156-170
- 13. Inquisition à la fin du moyen âge : facteur de stabilisation d'une société chrétienne en crise**  
BORIS Konan Kouassi Parfait & COULIBALY Pédiomatéhi Ali..... 171-185
- 14. L'Église de l'Alliance Chrétienne et Missionnaire du Gabon : une histoire marquée par une œuvre scolaire 1933-1982**  
Michel ASSOUMOU NSI..... 186-204
- 15. La situation politique du Kombere de Lalle à la veille de la conquête coloniale**  
Nongma Nestor ZONGO..... 205-219
- 16. Nagbanpoa : un patrimoine historique et culturel au service du développement socio-économique des villages de Nagbangou et Kaldjaoni**  
Hamguiri LANKOANDÉ..... 220-236
- 17. École et mobilité au Togo pendant la période coloniale (1891-1960)**  
Abaï BAFEI..... 237-252
- 18. La politique de reboisement dans le cercle d'Atakpamé sous administrations coloniales (1901-1960)**  
Nanbidou DANDONOUGBO..... 253-269
- 19. Le système d'alliance des Dan à l'épreuve des religions révélées en Côte d'Ivoire**  
Achille César VAH & Kiyali KONE..... 270-282

## Géographie

- 20. Agriculture maraîchère et l'accès au foncier au sein de l'Université Omar Bongo (UOB) au Gabon**  
Leticia Nathalie SELLO MADOUNGOU épouse NZÉ & Pacôme TSAMOYE..... 283-299
- 21. Occupation du sol et dynamique urbaine de Daoukro (centre-est de la Côte d'Ivoire)**  
Aka Yves Serge Pacôme ETTIEN, Blé Konan Aristide YAO & Dominique Ahebe KONAN..... 300-313
- 22. Femmes, actrices de la commercialisation du riz local dans la plaine de Satégui-Déressia au Sud-ouest du Tchad**  
ASSOUE Obed & MANIGA EGUETEGUE Talkibing ..... 314-326

- 23. Le système participatif de garantie :  
une aubaine pour les producteurs biologiques locaux dans le Grand Ouaga**  
Odette OUEDRAOGO..... 327-342
- 24. Les implications socio-économiques du commerce du poisson malien  
dans la ville de Bouaké (Côte d’Ivoire)**  
Yaya DOSSO, N’Guessan Séraphin BOHOUSSOU & Koffi Denis SIÉ..... 343-359
- 25. Les inondations dans l’île Mbamou au Congo Brazzaville :  
facteurs et résilience des populations locales**  
Rolchy Gonalth LONDESSOKO DOKONDA & Damase NGOUMA..... 360-380
- 26. Infrastructures de transport et accès aux centres de santé  
dans le département de Taï en Côte d’Ivoire**  
Palingwindé Vincent de Paul YAMEOGO & Kouamé Sylvestre KOUASSI..... 381-396
- 27. Implication des institutions locales dans la gouvernance  
du Ranch de Gibier de Nazinga, centre sud du Burkina Faso**  
Boureima SAWADOGO, Ibrahim OUÉDRAOGO, & Joachim BONKOUNGOU... 397-412
- Philosophie**
- 28. Les trois figures du « souci » chez Martin Heidegger**  
Pascal Dieudonné ROY-EMA & Serge Fiéni Kouamé KOUAKOU..... 413-428
- 29. Le rationalisme critique poppérien,  
une contribution à l’éthique de la discussion**  
Crépin Zanan Kouassi DIBI..... 429-443
- 30. De l’état de nature hobbesien à la société réelle : une ventilation de la peur**  
Justin MOGUE..... 444-454
- 31. Expériences d’utilisation des médias sociaux  
chez les primo-féministes étudiantes**  
Amani Angèle KONAN..... 455-472
- 32. L’antipsychologisme d’Edmund Husserl,  
une critique de la doctrine psychologue**  
Moctarou BALDE & Boubé NAMAÏWA..... 473-482
- 33. Cybercriminalité et cybersécurité en Afrique : pourquoi articuler  
l’action techno-juridique et la responsabilité collective ?**  
Koffi AGNIDE & Yaou Gagnon ALI..... 483-498
- 34. Les coups d’État militaires en Afrique :  
un nihilisme constitutionnel d’un pouvoir constituant**  
Narcisse Rostand MIAFO YANOU..... 499-517

### Anthropologie et sociologie

- 35. Analyse de l'évaluation et du pilotage de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon**  
Georges Moussavou..... 518-537
- 36. Viabilité socio-économique des microprojets au sein des exploitations agricoles dans la Boucle du Mouhoun (Burkina Faso) au Burkina Faso**  
Christophe Yorsaon HIEN, Tionyélé FAYAMA,  
Taminou COULIBAL & Salifou KABORE..... 538-554
- 37. Genre, accès aux moyens d'existence et services publics des ménages PDI dans la région du centre-Est (Burkina Faso)**  
LOMPO Miyemba ..... 555-571

### Science de l'éducation

- 38. Evaluation des pratiques enseignantes dans les matières fondamentales à l'école primaire du département de l'Alibori au Bénin**  
AKA Rémi Oscar, TAMBOURA Amadou,  
HOUEHA Saturnin & OLONI Felix..... 572-589
- 39. La pédagogie inversée : modèle innovant d'enseignement des arts plastiques au secondaire général en Côte d'Ivoire**  
Armel Kouamé KOUADIO, Kignigouoni Dieudonné Espérance TOURE &  
Rodolphe Kouakou MENZAN..... 590-605
- 40. Perceptions et attitudes des élèves-professeurs sur la collaboration pédagogique**  
Baba Dièye DIAGNE..... 606-624

### Sciences économiques et de gestion

- 41. Analyse des effets socioéconomiques du programme d'alphabétisation des apprenants de la Médina (2017-2019)**  
Salif BALDE, Adja Marième KANE, Mamadou FOFANA &  
Pape Amadou KANE ..... 625-639



## **De l'état de nature hobbesien à la société réelle : une ventilation de la peur**

**Justin MOGUE**

*Philosophe,*

*Université Péléforo Gon Coulibaly-Korhogo,*

*(Côte d'Ivoire),*

*E-mail : [mojust@live.fr](mailto:mojust@live.fr)*

### **Résumé**

Caractéristique essentielle de l'état de nature décrit par Thomas Hobbes, la peur ne pourrait être des vœux de la société. Pourtant, son inscription y est assez apparente. Et c'est là tout le sens de sa ventilation en société. La peur de l'état de nature hobbesien se retrouve généralement rependue dans la société civile. On serait tenté de conclure à un passage de la fiction hobbesienne à sa réalité factuelle. D'observation historique et d'analyse anthropo-psychologique, cette conclusion sur la ventilation de la peur en société se tient valablement. Il apparaît donc, dans un élan réaliste et pragmatique, important d'inscrire cette posture au titre des connaissances heuristiques pour aider à se prémunir des dangers présents en société, et à saisir les enjeux de la bonne gouvernance. Telle se dévoile l'intelligence du texte que nous présentons.

**Mots clés :** Peur, état de nature, ventilation, société, réalisme.

## **From the hobbesian state of nature to real society: a breakdown of fear**

### **Abstract**

An essential characteristic of the state of nature described by Thomas Hobbes, fear could not be the wish of society. However, its inscription there is quite apparent. And this is the whole meaning of its breakdown in society. Fear of the Hobbesian state of nature is generally widespread in civil society. We would be tempted to conclude that there was a transition from Hobbesian fiction to its factual reality. From historical observation and anthropo-psychological analysis, this conclusion on the breakdown of fear in society is valid. It therefore appears, in a realistic and pragmatic spirit, important to include this posture as part of heuristic knowledge to help protect oneself from the dangers present in society, and to understand the challenges of good governance. This reveals the intelligence of the text that we present.

**Key words:** Fear, state of nature, ventilation, society, realism.

## **Introduction**

De compréhension empiriste, l'état de nature est un concept évoqué par le philosophe anglais Thomas Hobbes pour comprendre l'homme dans sa globalité et dans son authenticité. C'est à la fois une anthropologie et une psychologie fondées sur une situation de vie fictive, selon Franck Lessay<sup>1</sup> et Lilian Truchon<sup>2</sup>. Aussi, s'agit-il d'une création productive et positive ; en ce sens qu'elle permettrait de construire une société paisible et heureuse, par la création d'un droit positif humanisant entendu avec le contrat social. Cependant, que pouvons-nous attendre d'autre de cette fiction hobbesienne ? Se limite-t-elle au seul stade de la fiction ? Le problème se posant ici, est bien celui d'une possibilité d'existence réelle de l'état de nature décrit par Thomas Hobbes, ou du moins, ce qui le caractérise, dans la société civile. Autrement exprimé, l'état de nature hobbesien ne toucherait-il pas aussi, le domaine de la réalité sociale ? En partant d'une approche méthodologique analytique et réaliste, l'étude portera d'abord sur ce qui constitue la caractéristique essentielle de l'état de nature chez Thomas Hobbes. À savoir : la peur. Ensuite, dans un second élan, il sera abordé la question de la ventilation de cette peur de l'état de nature dans la société réelle ; comme pour signifier qu'on serait parti de la simple fiction de la peur à sa réalité sociale. Notre analyse se verra enfin comparée et réaliste, pour plancher sur l'enracinement de cette peur dans la société. Cette dernière articulation vient dans le but de témoigner encore plus, de la ventilation de la caractéristique essentielle de l'état de nature hobbesien dans la société.

### **1. L'état de nature hobbesien et l'exégèse de la peur.**

Au chapitre premier du livre de Thomas Hobbes intitulé *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, la théorie de l'état de nature se trouve clairement exposée. Elle est aussi reprise dans son ouvrage le plus connu, *Léviathan*, au chapitre XIII principalement. C'est, en effet, une imagination que Hobbes se fait de l'homme pris hors de la société, depuis sa création. Autrement dit, Hobbes suppose qu'à sa création, l'homme en tant qu'individu, était seul. Il ne l'imagine pas en présence de ses semblables ou qu'il ait déjà connu un semblable. Si cet homme a un proche, ce dernier est tout, sauf un homme. Cette posture d'isolement originel, Hobbes est bien conscient qu'elle n'ait pas eu d'existence matérielle. C'est-à-dire que cette situation matérielle où l'individu n'aurait de semblable dans son existence, n'a jamais été. Cependant, il reste convaincu que, sans l'éducation qu'apporte la société, avec ses secours, comme pourra aussi le

---

<sup>1</sup>Franck LESSAY, « L'état de nature selon Hobbes, point de départ ou point de dépassement de l'histoire », in *Revue de la Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, Actes 1983, Université de Strasbourg II, pp. 3-14, disponible sur [www.percee.fr/doc/xvii\\_0294-1953\\_1983\\_act\\_17\\_1\\_2198](http://www.percee.fr/doc/xvii_0294-1953_1983_act_17_1_2198).

<sup>2</sup>Lilian TRUCHON, « Hobbes et la nature de l'État », 2018, hal-01868819.



remarquer Jean -Jacques Rousseau, dans *Du contrat social*, l'état de nature serait une réalité dans l'esprit de tout homme. On peut donc, déjà retenir que, ce que Hobbes appelle état de nature, est une réalité de l'esprit dépourvu d'éducation à un sens commun, à des valeurs communes. Pour un esprit en carence du sens moral, l'état de nature hobbesien est une réalité ; même s'il n'est pas une réalité matérielle. Comment reconnaît-on cependant, cet état de nature ? Et qu'est-ce qui l'explique ?

Hobbes nous apprend que c'est un état d'esprit qui entraîne une « guerre perpétuelle ». À ce stade de l'esprit, en effet, l'individu n'a connaissance que de lui-même, comme étant un sujet important. L'autre, s'il existe, il ne peut être son semblable. Le sujet lui-même, se considère comme maître, comme propriétaire de toute chose, dès que cette dernière lui est utile pour sa conservation. Et pour obéir à la loi de nature qui l'oblige à lutter pour sa propre conservation, le sujet juge librement du moyen utile pour le faire, selon que cette nature lui en donne aussi le droit. Comme on le voit, l'agir du sujet est fonction du droit naturel ; qui, n'étant pas mauvais en soi, ne pourrait conduire à une situation de vie où la peur est ce qui anime le quotidien des hommes. Une étude récente, menée par Gérard Guerrier, auprès de philosophes, de neuroscientifiques, de psychiatres, de sociologues, d'aventuriers et de sportifs, a confirmé l'idée que la peur fait partie du quotidien des hommes. Elle est au cœur de nos sociétés.

Cependant, là où apparaît le problème, c'est que, l'individu, dans sa réalité, ne peut être pris isolément. Il est toujours en présence de l'autre, qui est son semblable. Ce dernier, de sa qualité d'homme, en plus de jouir des mêmes droits naturels, a une égale puissance intellectuelle et physique avec son semblable. Cette égalité en force, de tous, devant le droit naturel, reconnue dans le *Discours de la méthode* par René Descartes et autres philosophes rationalistes, est l'élément qui va créer un état de méfiance par rapport à l'agressivité de l'autre. Et c'est là, le sens de la *peur*.

C'est la dynamique des relations interindividuelles, et non la constitution interne de l'individu, qui transforme, par souci de sécurité, le désir de se préserver dans l'être en un désir infini de puissance, dont découlent les trois causes de la guerre : la rivalité, la méfiance et la gloire. (Y. Zarka, 1995 : 129)

La peur telle que nous la présente Yves Charles Zarka, de ses lectures de Hobbes, n'est nullement liée à la nature du sujet. Elle est plutôt le produit des rapports interpersonnels. Parce qu'en présence des autres, chaque homme se trouve face à l'agressivité des créatures qui luttent, chacune, pour se conserver en vie. Chacun *crain*t l'agressivité de son semblable, qui est lui-même, perçu comme une *menace*, chaque fois que tous désirent une même chose. Chacun juge donc nécessaire d'accroître sa *puissance*, afin d'avoir le dessus en cas de conflit éclaté. La nature

égocentrique de l'homme, l'éloignant d'une claire conception de la propriété privée, et favorisant la naissance d'une volonté de nuire pour se conserver, conduit les hommes à un mauvais respect du droit naturel, qui est conservateur de l'être. L'égalité des forces et l'égale volonté de nuire, présent chez tous les hommes à l'état de nature, génèrent un sentiment de *peur* chez chacun. Il serait donc salutaire pour l'homme, que cet état de nature reste dans la seule réalité fictive ; qu'il n'environne pas la réalité matérielle de la société.

## **2. De la peur comme réalité sociale.**

L'état de nature, tel que théorisé par Thomas Hobbes, est générateur de peur chez les uns et les autres, à cause, principalement, de la réciproque volonté de nuire chez tous les hommes, et de leur égalité de force. Parlant justement du sort de l'homme dans cet état de nature, Hobbes écrit : « il règne une peur permanente, un danger de mort violente. La vie humaine est solitaire, misérable, dangereuse, animale et brève. » (T. Hobbes, 2000 : 225). Comme on peut le voir, l'auteur lui-même n'hésite pas à utiliser l'expression « peur permanente », pour décrire ce qui se vivrait dans l'état de nature. L'amitié n'y est pas. Le bon sens qui caractérise l'homme (R. Descartes, 2016), s'il y est, alors il est inopérant. Ce qui fait que l'homme est un animal dangereux pour son prochain ; comme ce dernier l'est aussi pour lui. En définitive, à l'état de nature, la vie humaine est misérable, du fait de la crainte d'une disparition atroce.

Cependant, s'il est vrai que l'état de nature a été envisagé comme *une fiction* par Hobbes, pour comprendre l'homme, et justifier la nécessité de l'état de société, il convient de remarquer qu'il est passé de nos jours, de la simple réalité psychologique, à une réalité matérielle et sociale. Autrement dit, la fiction hobbesienne est devenue une réalité sociale, aujourd'hui. « La guerre civile est une bonne approximation de ce que serait l'état de nature », nous fait savoir, à cet effet, Ninon Grangé.

En effet, l'état de nature étant un état de « guerre de chacun contre chacun » (T. Hobbes, 2000 : 224) et selon que « la GUERRE ne consiste pas seulement dans la bataille ou dans l'acte de combattre, mais dans cet espace de temps pendant lequel la volonté d'en découdre par un combat est suffisamment connue » (T. Hobbes, 2000 : 224), nous pouvons affirmer sans ambages, que la situation actuelle des relations internationales ressemble, en beaucoup de points, à celle de l'état de nature hobbesien. C'est l'avis de Thomas Meszaros. Il constate en effet :

Cet état de nature, considéré comme un état originel, comme un état de guerre, ou comme un état du système international, illustre in fine l'anarchie qui règne dans les relations internationales. (...) cet état de nature existe parce qu'il n'existe pas de pouvoir commun au-dessus des États. ». (T. Meszaros, 2006 : 8)

À l'international, en effet, les États étant pourvus chacun, d'une souveraineté, vivent la situation de l'état de nature telle que décrite par Hobbes. L'absence d'une autorité commune, suprême sur les États, favorise, selon le courant réaliste, une anarchie des souverainetés. Ce qui entraîne la guerre. Et cette guerre est, en bien de lieux, presque imminente. Ainsi la peur permanente s'est intégrée dans le quotidien des hommes. Face aux problèmes de l'hyper terrorisme, mais avec aussi, les changements climatiques dus au réchauffement de la terre, les États se livrent souvent à une guerre économique.

L'évolution des relations inter-États, surtout entre États puissants, montre assez magistralement cette situation de peur permanente. Les guerres dites mondiales de 1914 à 1918, et de 1939 à 1945, ainsi que la guerre froide (de la fin de la seconde guerre mondiale à la dislocation de l'Union soviétique en décembre 1991) qui s'en est suivi, le témoignent aussi bien. Aujourd'hui encore, cet état de nature semble s'imposer. Cette fois, la guerre perpétuelle de l'état de nature est menée par des Entreprises multinationales, des États, et aussi des organisations terroristes ou groupes politico-militaires tels qu'Al-Qaida, Boco-haram, l'état islamique, etc. Ce ne sont plus simplement des individus naturels et moins forts, qui se font la guerre. On assiste plutôt à une guerre entre individus artificiels plus forts, constitués de la somme des puissances de plusieurs individus naturels.

Selon le *jus naturale*, c'est – à – dire le droit de nature, chacun a la liberté de lutter pour sa propre conservation. Et pour le faire, il a aussi la liberté « d'user de sa propre puissance, comme il le veut lui-même (...) par conséquent, de faire, selon son jugement et sa raison propre, tout ce qu'il concevra être le meilleur moyen adapté à cette fin. » (T. Hobbes, 2000 : 229). Ainsi, les nouveaux acteurs de l'état de nature dans notre monde, luttent, chacun, pour se conserver. Ils élaborent des théories économiques protectionnistes, des systèmes de santé aussi protectionnistes, et des systèmes de défense militaire, pour garder leurs hégémonies.

À ce propos, face à la floraison des entreprises chinoises sur le marché américain, le Président étasunien de l'époque, Donald Trump, s'est vu prendre des mesures dignes d'un protectionnisme politique. Comme on peut le lire dans *Le Figaro*<sup>3</sup>, « Le président américain

---

<sup>3</sup> [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr), consulté le 04 Novembre 2019, à 01 h 26 minutes.

envisage d'appliquer des droits de douane de 25%, et non plus 10% comme évoqués jusqu'ici, sur 200 milliards de dollars de produits chinois ». Plutôt, il avait émis le souhait de « protéger ses industries en appliquant de fortes taxes sur l'acier et l'aluminium à l'importation ». Ces décisions, il faut le rappeler, sont prises dans un contexte qui se veut être à économie libérale. Si le fait paraît contradictoire à la politique libérale des USA, notons néanmoins qu'il témoigne bien de la peur pour eux, de perdre leur hégémonie économique.

Ces nouveaux acteurs de l'état de nature procèdent à des intimidations pour écarter la menace, ou réorienter le sens de la peur vers l'autre. Tout se déroule comme si ces acteurs ont peur d'un équilibre au niveau de la force économique et militaire. Certains qui sont plus forts économiquement, ont peur de l'invasion des autres. Ils développent donc des politiques protectionnistes de leur puissance. L'exemple de la Chine inondant le marché étasunien, de même que l'armement (nucléaire surtout) de certains États, effraient d'autres qui sont déjà très armés, sinon, plus armés. Ici, on peut citer le cas du conflit qui oppose les USA à certains États comme la Corée du nord, sur la question de l'armement nucléaire. Alors que les USA se sont donnés le droit d'imposer à la Corée du nord, des sanctions, suite à leur victoire lors de la guerre froide, la Corée du nord, elle, refuse cette position de perdant, et développe discrètement un programme nucléaire qui inquiète ses adversaires d'hier. Le schéma qui se présente est tel que le vaincu d'hier lutte pour redevenir ce qu'il était : c'est-à-dire un État totalement libre, sous aucune sanction ; tandis que le vainqueur lutte encore pour se conserver dans la position du « maître ». Ainsi, alors que le Leader nord-coréen, Kim Jong-un, dans sa crainte d'une invasion américaine et d'une limitation de son essor économique, décide de développer un programme nucléaire, le Président étasunien, Donald Trump, craint une attaque de la Corée du nord. Tout se passe comme dans l'état de nature que décrit Thomas Hobbes. Nul n'est moralement contraint à une certaine règle de coexistence. Il n'y a pas de confiance entre les États ; donc pas de pacte social. En effet, « Le manque de confiance et la peur guident les relations internationales », conclut l'universitaire Piotr Dutkiewicz, à la tribune du 15e Forum de Rhodes, en Octobre 2017.<sup>4</sup>

Parce qu'on est convaincu de notre réciproque volonté de nuire, alors on craint une égalité de forces. On fait, par conséquent, tout, pour empêcher l'autre, d'atteindre notre niveau de force, aussi bien militaire qu'économique. Or, on pourrait avoir fait une surestimation de notre force, par rapport à celle de l'autre. Ce qui ne nous serait pas avantageux, lors d'un conflit déclaré.

---

<sup>4</sup> [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com), consulté le 15 octobre 2019, à 2h.

Cependant, même si la guerre n'est pas déclarée, il est manifeste qu'elle demeure de façon permanente ; car, comme le remarque Karl Marx, dans le *Manifeste du parti communiste suivi de la lutte des classes*, les acteurs d'une révolution se recrutent parmi ceux d'une précédente. Ainsi, on pourra lire dans son livre, au sujet de la bourgeoisie française, vainqueur d'une révolution contre la féodalité, ce qui suit : « la bourgeoisie n'a pas seulement forgé les armes qui la tueront, elle a produit aussi les hommes qui les manieront : les ouvriers modernes, les prolétaires. » (K. Marx, 1885 : 27). Si, au sortir de la guerre de la bourgeoisie contre le pouvoir féodal, il faut s'attendre à une autre guerre, cette fois, de la classe des prolétaires, contre la bourgeoisie, on peut alors comprendre la permanence de la guerre, même non-éclatée, dont parle Thomas Hobbes. Ceci, pour dire que la permanence de la guerre, et donc de la peur, est une réalité. Et comme l'état de nature dont parle Hobbes, est caractérisé par ce fait, alors on peut affirmer, comme le montre les faits, qu'il est une réalité dans notre société contemporaine.

Les rapports entre les USA de Donald Trump et la Corée du nord de Kim Jong-un, au plan militaire, témoigneraient, en effet, de cet état de nature ; de même que les rapports entre les USA et la Chine au plan commercial. Il existe entre ces États, des rapports conflictuels qui résultent d'un sentiment de *crainte mutuelle*.

### **3. Compréhension socio-anthropologique de la peur : une preuve de sa permanence.**

Si par les faits, il est plausible d'observer la réalité de l'état de nature décrit et dénoncé par Thomas Hobbes, une recherche de justification ontologique en s'appuyant sur des considérations anthropo-psychologiques, ne serait pas de trop. Car même si l'état de nature n'avait eu d'existence matérielle, il n'est pas cependant incohérent d'affirmer sa présence psychologique chez l'homme. Ce qui crée d'ailleurs les conditions de la peur.

Dans sa conception de l'État, Thomas Hobbes ne cherchera pas à faire totalement disparaître la peur. Bien au contraire, il s'attellera à son bon maintien. En effet, il faut bien maintenir la peur dans la société, car l'avenir de l'État en dépend. D'ailleurs, on pourra comprendre des observations de Thomas Hobbes, que la peur est inévitable en société comme elle l'est hors de cette dernière. Combattre alors la peur, revient à l'affirmation d'une autre plus grande. La peur en tant que crainte essentiellement, demeure toujours. Seulement, il faudra entendre chez Thomas Hobbes, le maintien de cette peur avec l'épanouissement de l'être social. Et ce, par la préservation d'un climat de sécurité. Comment comprendre cependant, cette antinomie de la peur et sa réalité ?



À travers une étude anthropologique faisant souvent recours à une analyse comparée de certains animaux, en particulier les abeilles et les fourmis, évoquées au chapitre XVII du *Léviathan*, Hobbes nous plonge dans le secret de la permanence de la peur à l'état de nature comme à celui de société, et nous montre la variation de sens ou d'orientation permettant la saisie de son opportunité. C'est une analyse qu'il convient de considérer pour découvrir au mieux ou réussir sa compréhension de l'État. Cette étude met, en effet, en évidence la distinction faite par Thomas Hobbes, entre l'état de nature avec l'expression de la nature d'être de passion dont l'homme fait l'objet, et la loi de nature qui elle, en tant que loi divine, est poursuivie et pérennise l'esprit de société.

En effet, dans la société, on peut observer divers comportements venant de l'homme. Par moment, il agit avec justice, équité, modestie, ou pitié. En somme, il agit à l'endroit des autres comme il voudrait que ceux-ci agissent à son endroit. Agir ainsi, c'est se conformer aux lois de nature, dira Thomas Hobbes. De tels agissements, bien que souhaités pour que règne une certaine quiétude sociale, ne seront malheureusement pas toujours du quotidien de l'homme. Car sa nature d'être de passion le conduira à d'autres agissements moins sociables, qui, pourtant, sont souvent observés en société. Ce sont entre autres des comportements de partialité, d'orgueil et dignes de vengeance. Ces comportements qui témoignent de ce que Thomas Hobbes a appelé l'état de nature, parce qu'ils sont, en effet, observables dans les sociétés d'hommes à travers les échanges et conflits divers, traduisent que la nature d'être passionné de l'homme rend l'état de nature hobbesien bien réel dans les sociétés d'hommes. C'est ce qu'il laisse d'ailleurs sous-entendre lorsqu'il propose que l'homme en société soit sous la gouvernance d'une puissance souveraine unique, capable de le contraindre au respect de la loi de nature. Et son propos suivant, le montre fort bien :

Les lois de nature, comme la justice, l'équité, la modestie, la pitié, et, en résumé, faire aux autres comme nous voudrions qu'on nous fit, d'elles-mêmes, sans la terreur de quelque pouvoir qui les fasse observer, sont contraires à nos passions naturelles, qui nous portent à la partialité, à l'orgueil, à la vengeance, et à des comportements du même type. Et les conventions, sans l'épée, ne sont que des mots, et n'ont pas du tout de force pour mettre en sécurité un homme.  
». (T. Hobbes, 2004 : 151)

Pour dire vrai, parce que des comportements liés à l'orgueil, à la partialité, à la vengeance et à tout ce que le sujet ne peut, lui-même, accepter, sont observables dans les sociétés contemporaines, on peut alors conclure, sans se tromper, que la peur de l'état de nature persiste encore dans la société. La peur créée par l'institution du Léviathan devient du coup, elle, salvatrice, par rapport à celle de l'état de nature ; car elle est protectrice de la loi de nature.



Comparativement aux animaux dénués de raison tels que les abeilles et les fourmis, qui développent néanmoins une sociabilité exemplaire, il apparaît utile de s'intéresser aux motivations de cette sociabilité. Une telle démarche permettrait de mieux apprécier la nature de l'homme quant à sa sociabilité. Autrement, ce sera, au plan ontologique, un autre pan de compréhension de la peur persistante dans les sociétés d'hommes.

Les abeilles et les fourmis n'ont, en effet, pas la Parole ; cette faculté qui permet aux hommes de se construire un contrat social. Du coup, elles ne peuvent discuter pour établir un contrat social, comme font les hommes. Ces créatures vivantes n'ont que leurs différents jugements et leurs différents appétits ou passions. Pourtant, elles parviennent bien à vivre socialement. Qu'est-ce qui explique alors cette sociabilité chez ces créatures vivantes ? Si l'on y trouve une explication, ne pourrait-on pas faire comme elles ? Mais avant, la différence de jugement et d'appétit peut-elle vraiment constituer un obstacle à la vie sociale ? Aussi, l'absence de parole peut-elle être réellement un handicap à la formation d'un contrat social ? Telles sont autant de questions que susciterait un intérêt pour cette sociabilité animale par rapport à ce qui est attendu comme nécessité chez l'homme.

À la recherche de sens sur ce qui est de la sociabilité des créatures vivantes comme les abeilles et les fourmis donc, on apprend chez Thomas Hobbes que la différence de jugement et d'appétit chez ces créatures vivantes, de même que leur privation de parole ne constituent pas un frein à leur sociabilité. Car chez elles, ce potentiel est produit de la nature. Par contre, pour l'homme, parce que doté de la raison, la sociabilité devient le fruit de plusieurs efforts. Comparativement à ces créatures vivantes, Hobbes note à ce sujet : « le genre humain ne peut pas faire la même chose. » (T. Hobbes, 2004 : 151). Il justifie son propos par une approche anthropologique en affirmant : « les hommes sont continuellement en rivalité pour l'honneur et la dignité » (T. Hobbes, 2004 : 151). Et justement parce que tous, ils recherchent de l'honneur et de la dignité, ils se retrouvent bien souvent en opposition les uns contre les autres, car nul ne veut accepter que son honneur ou sa dignité soit froissé. Cet élan de défense de son honneur et de sa dignité convoque en eux des envies et par moment de la haine. Or lorsqu'on se hait, la guerre est proche, avec sa teneur en peur. Et tout ça, malheureusement, se déroule en société.

Ainsi, pour le fait que par sa raison, l'être humain s'adonne à une quête perpétuelle d'honneur et une préservation de sa dignité, et qu'il devienne conséquemment envieux et haineux, on peut voir que la raison ne s'entend donc pas avec la qualité de « bon sens » pour Hobbes comme elle l'est pour René Descartes. C'est fort de la raison que les hommes prennent joie à se comparer les uns aux autres, et à désirer toujours ce qui a plus de supériorité par rapport à ce que possèdent



les autres. Aussi, l'usage de la raison sera-t-il, pour bien de personnes, un moyen de surestimation de leur capacité à mieux gouverner la chose publique que les autres, et une occasion de désordre et de guerre civile. C'est en effet une situation réelle à laquelle il nous est donné d'assister souvent dans les sociétés. Que ce soit en association de quartier, en entreprise, ou même dans la République, on rencontre souvent des personnes, qui, à partir de leurs jugements de la gouvernance des uns, se refusent d'agir dans l'orientation donnée par ceux-ci, et s'adonnent souvent à des pratiques de déstabilisation de l'ordre établi. Ce qui ne fait pas l'économie de la peur dans la société. Les gouvernants, dans la crainte, se voient donc obligés d'agir dans le sens de la sûreté. Les atteintes à la sûreté de l'État par les coups d'État, et les mouvements sociaux de coloration politique sont autant de moments d'expression de la peur en société.

### **Conclusion**

La peur, en tant que caractéristique dominante de l'état de nature hobbesien, a eu le mérite de bénéficier de l'intérêt de cette étude qui tend à se situer sur l'hypothèse d'une affirmation de l'état de nature hobbesien dans la réalité sociale. Ainsi, bien que cet état d'exégèse de la peur ne soit pas souhaité, nous ne pouvons cependant nier sa manifestation dans nos sociétés d'hommes. Autrement, on dirait que la fiction de l'état de nature devient réalité dans nos sociétés réelles. La rude diplomatie<sup>5</sup> à laquelle nous avons assisté avec les USA et la Corée du nord, est le signe d'une crainte mutuelle digne de l'état de nature. Cependant, cet état de crainte qui anime les relations internationales, doit-il continuer d'exister ? La peur dans ces conditions internationales, ne peut-elle pas être réinventée pour la consolidation d'un pacte social plus grand, entre les États ? On peut déjà avouer, juste le temps de la réflexion, que l'espoir porté par cette énigme serait une immense contribution à des relations internationales paisibles.

---

<sup>5</sup>Des communications ont été initiées entre ces États, en vue de résoudre leurs différends. Deux dates de rencontre physiques et d'échanges peuvent notamment, être retenues : 12 juin 2018 à Singapour et 30 juin 2019 à Panmunjom (zone démilitarisée proche de la frontière sud-coréenne). Une autre, prévue pour février 2019 à Hanoï, a connu un échec. À côté de ses rencontres, on peut aussi noter l'usage du téléphone rouge.



### Références bibliographiques

DESCARTES René, 2016, *Discours de la méthode*, Paris, G-Flammarion, 192 p.

GRANGÉ Ninon, 2004, « L'état de nature, modèle et miroir de la guerre civile », *Barbarisation et humanisation de la guerre*, Astérior [En ligne], disponible sur [www.journals.openedition.org/asterion/1511](http://www.journals.openedition.org/asterion/1511) ; DOI : 10.4000/ASTERION.1511.

GUERRIER Gérard, 2019, *Éloge de la peur-À l'usage des aventuriers et baroudeurs du quotidien*, Paris, Paulsen EDS, 339 p.

HOBBS Thomas, 1982, *Le citoyen ou les fondements de la politique*, trad. Samuel Sorbière, Paris, Flammarion, 379 p.

HOBBS Thomas, 2000, *Léviathan*, Trad. Gérard Mairet, Paris, Gallimard, 999 p.

HOBBS Thomas, 2004, *Léviathan*, Trad. Philippe Folliot, Chicoutimi, édit. Électronique « Les classiques des sciences sociales », 560 p.

LESSAY Franck, 1983, « L'état de nature selon Hobbes, point de départ ou point de dépassement de l'histoire », Université de Strasbourg II, *Revue de la Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècle* pp. 3-14, disponible sur : [www.percee.fr/doc/xvii\\_0294-1953\\_1983\\_act\\_17\\_1\\_2198](http://www.percee.fr/doc/xvii_0294-1953_1983_act_17_1_2198).

MARX Karl, 1998, *Le manifeste du parti communiste*, trad. Émile Bottigelli et Gérard Raulet, Paris, G-Flammarion, 208 p.

MESZAROS Thomas, 2006, « Comment penser les relations internationales d'un point de vue philosophique ? », *metabasis : philosophie et communication*, no1, disponible sur : [www.metabasis.it](http://www.metabasis.it).

ROUSSEAU Jean Jacques, 2012, *Du contrat social*, Paris, GF Flammarion, 256 p.

TRUCHON Lilian, 2018, « Hobbes et la nature de l'État », hal-01868819.

ZARKA Yves, 1995, *Hobbes et la pensée politique moderne*, Paris, PUF, 308 p.

[www.la-croix.com](http://www.la-croix.com)

[www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr).